

LA REVUE

urbanisme

ÉTAT DES LIEUX Bien plus que des bains-douches **12/**

PLANÈTE Sarajevo à livre ouvert **28/**

L'INVITÉ Roland Castro **70/**

www.urbanisme.fr

septembre
octobre
novembre

n° **418**

2020 **20 €**



villes / sociétés / cultures



DOSSIER

Les ressorts de la résilience
territoriale **36/**

/ Les tiers-lieux, centrifugeuses de projets

Qu'est-ce que les tiers-lieux peuvent concrètement apporter dans la régénération des territoires? Quelles sont les conditions de leur émergence et de leur montée en puissance?

Par Julie Lannou, Marlène Le Guiet et Léa Finot, consultantes Projets de territoire à la Scet



À Colombelles, à l'est de Caen, l'ancien atelier électrique de l'usine sidérurgique SMM, fermée depuis 1993, est devenu le WIP
© WIP

En avril 2020, en pleine crise sanitaire du Covid-19, à Saint-Maur (Indre), l'équipe du fablab Le Labomotive structure en urgence un réseau de petite production de matériel médical regroupant sa propre unité ainsi qu'une cinquantaine de professionnels et possesseurs d'imprimantes 3D de la région. Au même moment, à Saint-Julien-en-Born dans les Landes, La Smalah, café culturel, reste le seul commerce de proximité ouvert dans la commune et organise un réseau local d'entraide. Nombreux sont les exemples de tiers-lieux qui ont fait preuve de leur capacité de transformation et d'adaptation pour répondre aux besoins des habitants dans cette période particulière de la crise sanitaire. Au sortir de cette crise, les tiers-lieux sont amenés à devenir des acteurs clés de la relance dans les territoires. Encouragés par les pouvoirs publics comme leviers de revitalisation territoriale, ils voient leur légitimité confirmée, leurs réseaux se structurer et leurs prérogatives s'élargir. Dans les territoires ruraux et les villes moyennes en quête de revitalisation, ces lieux hybrides, entre travail et vie sociale,

Des lieux hybrides entre travail et vie sociale

apportent des solutions pour transformer les territoires et leur animation : ils renouvellent en hyperproximité les modes d'accessibilité des services publics, en particulier dans les territoires les plus désertés ; contribuent à la réinvention de la démocratie locale, par l'impulsion et la fédération d'initiatives citoyennes ; encouragent la réindustrialisation et la structuration de productions locales, en alliant artisanat traditionnel et artisanat 4.0, et

accompagnent les territoires face au changement climatique en activant les circuits courts et la filière du réemploi.

Si chaque tiers-lieu ne peut traiter seul l'ensemble de ces enjeux, chacun y contribue à hauteur de ses moyens et en connexion à d'autres lieux.

Certains se positionnent comme des laboratoires

d'expérimentation et cherchent à apporter des réponses structurales et systémiques aux transitions en cours, ce que le chercheur Raphaël Besson a nommé les « *espaces transitionnels*¹ ». Car les tiers-lieux mettent en pratique une manière innovante de faire projet de territoire : « *Le tiers-lieu, c'est une façon de travailler, un processus, une méthode. Ce sont des façons de faire travailler*



La Grande Halle du WIP © Cyrus Cornut

ensemble des partenaires, de les intégrer dans une gouvernance partagée. C'est une centrifugeuse des projets», explique Ophélie Deyrolle, directrice du WIP, tiers-lieu initié à la Grande Halle de Colombelles, dans un contexte de reconversion d'une friche portuaire normande.

UN DÉFI POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les tiers-lieux se sont développés de façon hétérogène d'un territoire à l'autre, parfois dans une culture de l'autogestion, parfois en complicité avec les collectivités locales. S'ils ne sont pas un objet nouveau, les politiques publiques ont longtemps eu du mal à les appréhender et à définir leurs modalités de soutien. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont assez naturellement devenus moteurs dans la création et le soutien aux tiers-lieux au titre de leur compétence en « développement économique ». Progressivement, la puissance publique s'est adaptée et a pris en compte les tiers-lieux dans des dispositifs de soutien à l'innovation sociale et territoriale, notamment à l'échelle régionale. La coopérative Nouvelle Aquitaine, association initiée par des créateurs et animateurs de tiers-lieux, devenue société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), a ainsi exercé un réel plaidoyer auprès de la Région pour positionner les collectivités en facilitation et consolidation de l'écosystème tiers-lieux. Dans cette mouvance, plusieurs appels à projets et appels à manifestation d'intérêt (AMI) se sont développés dans d'autres régions².

C'est finalement plutôt récemment que l'État s'est saisi de la question. La publication du rapport *Coworking* (CGET, 2018) offre

une première vision nationale du phénomène : il répertorie 1 800 tiers-lieux, dont 46 % hors des métropoles, et émet de premières recommandations pour redynamiser leur action dans les territoires. Dans la foulée, l'État appuie ce mouvement en créant le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens », opérationnel depuis janvier 2020. Il est incarné par un AMI national, doté de 45 millions d'euros, qui, d'ici 2022, doit labelliser 300 « Fabriques de territoire », dont 150 en milieu rural et en quartiers prioritaires. L'association nationale France Tiers-Lieux est créée pour faire remonter les besoins des acteurs de terrain et structurer la filière, adossée au Conseil national des tiers-lieux. L'État veut par ce biais rééquilibrer des dynamiques territoriales inégales pour créer des tiers-lieux vecteurs de développement territorial et d'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire national. Pierre-Louis Rolle, directeur du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le souligne : « Cet AMI a généré un véritable effet d'entraînement, avec la réception de candidatures nombreuses et qualitatives venues de tout le territoire national. Aujourd'hui, l'enjeu de l'AMI est de bien positionner les tiers-lieux comme "centres de ressources" pour les faire travailler en réseau et en complémentarité, en évitant les mises en concurrence à l'échelle locale. »

L'État se place ainsi en facilitateur pour mailler le territoire national. Dans une logique ascendante, c'est le rôle de France Tiers-Lieux, en prise avec les besoins des acteurs de terrain, d'outiller les lieux pour qu'ils partagent des pratiques communes et travaillent à l'équilibre de leur modèle. L'apport en ingénierie apparaît essentiel pour des lieux qui au stade de l'amorçage ■■■

■ restent fragiles économiquement tout en devant faire la preuve de leur valeur territoriale. Le volet inclusion numérique, très poussé en quartiers politiques de la ville, devrait être encouragé prioritairement dans tous les tiers-lieux labellisés. Conscients de la capacité d'organisation productive des tiers-lieux, démontrée à large échelle pendant la crise sanitaire, l'État et ses partenaires devraient aussi encourager le déploiement de plateformes de production et de distribution d'hyperproximité, par la mise en réseau de petites unités agiles. « *L'enjeu des tiers-lieux dans la relance, c'est d'entrer dans cette logique de production – distribution, d'inclusion numérique et de circuits courts, déployée à partir du local vers une plus large échelle* », appuie Pierre-Louis Rolle.

LES BONNES CONDITIONS DE PARTENARIAT

La légitimation publique des tiers-lieux paraît acquise, mais elle pose plusieurs questions. Comment se positionne l'action publique face à leur fragilité économique ? Comment crée-t-elle les conditions d'émergence, de développement, d'expérimentation et de mise en réseau de ces espaces ? Malgré leur inventivité, la plupart des tiers-lieux ont été durement frappés par la crise sanitaire et les risques de fermeture restent importants³. Les injonctions renforcées d'utilité territoriale – voire de mission de service public – sont-elles compatibles avec l'agilité et l'esprit d'expérimentation qui sont au cœur de leur ADN ? Les acteurs restent vigilants, comme en témoigne Ophélie Deyrolle : « *On mise beaucoup sur les tiers-lieux qui vont être amenés à prendre un rôle croissant sur des missions de service public. Mais ça ne doit pas être au privé d'en supporter la charge, ou nous tuons dans l'œuf les dynamiques associatives émergentes. Il est essentiel de poser un cadre clair d'implication des collectivités territoriales dans les tiers-lieux pour que ces derniers puissent rester souples et adaptables aux besoins de leurs publics.* »

C'est le cadre d'action qui sera posé entre les tiers-lieux et les acteurs publics locaux qui garantira leur capacité d'action

La plupart des tiers-lieux ont été durement frappés par la crise sanitaire

dans la régénération des territoires. Nous identifions plusieurs principes de partenariat vertueux :

- **Définir les tiers-lieux comme des espaces d'intérêt territorial.** Les tiers-lieux structurent les intérêts communs d'un territoire, par la fédération d'initiatives citoyennes, économiques, associatives, au service des transitions. Cette définition d'un intérêt commun pose la nécessité d'introduire un cadre de confiance entre les collectivités et les tiers-lieux, au travers de nouveaux modes d'organisation instaurant une réciprocité entre public et privé. Pour que l'acteur public soit un partenaire de confiance, il doit faire preuve d'agilité. L'acculturation des collectivités locales aux modes de fonctionnement souples et à la gouvernance collective est pour cela essentielle, pour dépasser l'effet d'aubaine et créer des espaces partagés, garants de valeur territoriale.
- **Sécuriser les initiatives.** Le soutien de la collectivité locale est central à la réussite d'un projet de tiers-lieu et à la maximisation de ses retombées pour le territoire. Un apport de financement public est indispensable à la phase d'amorçage de ces lieux aux modèles économiques fragiles, notamment pour le portage des travaux d'aménagement, la consolidation de l'ingénierie du projet et sa préfiguration sur site. Le cas échéant, le portage de missions de service public par les tiers-lieux doit être rééquilibré par des moyens dédiés, en bonne intelligence avec le fonctionnement global du lieu. Encore rarement systématisée, la mesure de leur impact territorial

et de leurs externalités contribuerait à la connaissance de leur poids dans la revitalisation d'un territoire et permettrait de mieux appréhender les retombées de ces investissements.

- **Structurer les réseaux.** C'est par une action en réseau que les tiers-lieux se doteront des moyens collectifs pour apporter une réponse cohérente et plurielle à la revitalisation de leur territoire d'implantation. Cette synergie repose sur le partage de bonnes pratiques et de ressources communes et un transfert de compétences pour définir des offres de services innovantes. Les collectivités locales, et en particulier les intercommunalités et Régions (en lien avec les contrats de plan État-Région), ont ici un rôle à jouer pour assurer un maillage équilibré du territoire, structurer les complémentarités entre les lieux et découpler leurs capacités de production et création. / **Julie Lannou, Marlène Le Guet et Léa Finot**

POUR EN SAVOIR PLUS

■ Rapport de la mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique (2018)

<http://s3files.fondation-ta.org.s3.amazonaws.com/Rapport%20Mission%20Coworking%20-%20Faire%20ensemble%20pour%20mieux%20vivre%20ensemble.pdf>

■ Rapport tiers-lieux à destination des collectivités (2018) par la Coopérative Tiers-lieux Nouvelle Aquitaine

<https://coop.tierslieux.net/rapport-tiers-lieux-a-lusage-des-collectivites/#:~:text=Parfois%20l'acceptation%20de%20tiers,d'espaces%20et%20de%20fonctions>

■ France Tiers-Lieux (18 mai 2020) « *Les tiers-lieux face à la crise Covid-19 : enquête et mobilisation solidaire* »

<https://francetierslieux.fr/resultat-de-lenquete-les-tiers-lieux-face-a-la-crise/>

■ Encore Heureux, *Lieux infinis. Construire des bâtiments ou des lieux ?*, B42, 2018, avec la contribution du WIP, Grande Halle de Colombelles, et un article de Raphaël Besson, « Pour des espaces transitionnels ».

■ Raphaël Besson, Julien Maisonnasse et Nadine Richez-Battesti, « Régénérer par les tiers-lieux », *Urbanisme*, hors-série n° 72, p. 19.

① Par « *espaces transitionnels* », Raphaël Besson décrit une forme de tiers-lieux fortement engagés dans les transitions (écologiques, démocratiques, alimentaires, organisationnelles...), cherchant à induire des mutations au travers de leur rôle actif dans la fabrique des territoires. Ils se positionnent comme des laboratoires d'expérimentation et de réinvention de solutions nouvelles : « *Ces tiers-lieux cultivent aussi tout un imaginaire autour de l'invention de nouveaux modes de vie, de travail et de nouvelles manières de "faire société"* ». Empreints de la figure du hacker, d'un esprit de « bidouilleur », ils créent des espaces d'apprentissage social promouvant l'innovation ouverte, le champ de l'autonomie et de la coopération. (Raphaël Besson, « Pour des espaces transitionnels », *Encore Heureux, Lieux infinis. Construire des bâtiments ou des lieux ?*, B42, 2018).

② Parmi les dispositifs de soutien régionaux, aujourd'hui de plus en plus nombreux, on peut citer l'AMI « Soutien à la création et au développement de tiers-lieux dans la Région Grand Est » (2019), ou encore le label « Tiers-lieux Occitanie », constituant un réseau régional d'espaces collaboratifs (2018).

③ Cf. les résultats de l'enquête « Les tiers-lieux face à la crise » menée par France Tiers-Lieux pendant le confinement du printemps 2020 : Les tiers-lieux se sont saisis pour la plupart des mesures mises en place par le gouvernement, mais, pour beaucoup d'entre eux, elles ne seront pas suffisantes – 80 % des tiers-lieux font état d'un risque réel de fermeture à court ou moyen terme.